Image not found or type unknown

Assignation et règlement de la communauté

Par **Juliette0208**, le **09/07/2013** à **20:25**

J'ai une ordonnance de non conciliation en date du 31/01/2013.
Mon ex mari m'a fait une proposition pour racheter ma part sur la maison une semaine avant.
Le jour de la conciliation mon avocat a répondu favorablement à l'offre qui m'a été faite.
Depuis mon ex mari ne cesse de modifier ses exigences et les mois passent, je n'ai pas changé d'avis sur sa proposition de départ et refuse donc toutes ses nouvelles demandes.
J'ai tout de même constitué un dossier qui est entre les mains de mon avocat pour qu'il puisse assigner pour faute.
Je viens de demander à mon avocat de m'envoyer la rédaction de cette assignation
Il me répond que compte tenu des pourparlers il a suspendu la rédaction de cette assignation et qu'il reprend contact avec l'avocat de mon ex car si un accord est trouvé ce n’est pas quelques mois que nous allons gagner mais au moins 2 ans car la liquidation du régime matrimonial ne serait plus à faire.
Sans remettre en cause son avis j'aimerais avoir vos commentaires sur cette affaire.
Avec mes remerciements

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés